

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 43 (2006)

**Heft:** 1686

**Artikel:** Ce n'est pas la régulation qui fait le chômage

**Autor:** Schwaab, Jean Christophe

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1008988>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

28 avril 2006  
Domaine Public n° 1686  
Depuis quarante-deux ans,  
un regard différent sur l'actualité

## Ce n'est pas la régulation qui fait le chômage

Les statistiques de l'OCDE montrent que la protection des travailleurs n'engendre pas davantage de sans-emploi. Cependant, milieux patronaux et néolibéraux prônent toujours la flexibilité aux dépens des salariés.

La France vient de «remplacer» le Contrat première embauche (CPE), mais n'a pas achevé le débat qui porte sur l'adéquation d'un marché du travail très régulé et la lutte contre le chômage. En effet, le précurseur du CPE, le Contrat nouvelle embauche (CNE), destiné aux emplois nouvellement créés dans les entreprises de moins de vingt salariés, marque toujours le marché de l'emploi. Or les syndicats, presque muets lors de son entrée en vigueur, mais revigorés par les manifestations étudiantes, annoncent maintenant la résistance, au non de la lutte contre la précarité et de la réduction de la protection des travailleurs. De nombreux libéraux leur répondent que la régulation du marché du travail (entrave à la liberté de licenciement, législation du travail très protectrice, etc.) est telle qu'elle empêche les entreprises d'embaucher et qu'une augmentation de la flexibilité est nécessaire pour réduire le chômage. A première vue, comment ne pas leur donner tort? Un employeur ne sera-t-il pas réticent à engager quelqu'un qu'il ne pourra pas licencier sans justifications conséquentes à la suite de procédures administratives compliquées? Et ne ten-

terait-il pas de se délocaliser dans un pays qui lui laissera davantage de liberté? Les partisans helvétiques de la flexibilité ont d'ailleurs pavoué lors de la crise française: la Suisse est en effet réputée pour sa législation du travail flexible et sa liberté de licencier presque sans limite, alors que la France, qui connaît l'un des codes du travail les plus denses, affiche un taux de chômage plus de deux fois supérieur. Hors de nos frontières, on vante aussi volontiers les mérites de la flexibilité en comparant le dynamisme économique des pays anglo-saxons au marasme de pays qui, comme l'Italie ou l'Allemagne, protègent beaucoup leurs salariés.

Cependant, et malgré ces réserves, les libéraux se trompent. Lier régulation du marché du travail et taux de chômage n'est qu'un prétexte pour diminuer l'une, sans véritablement agir sur l'autre. Depuis l'avènement du Thatcherisme et du Reaganisme, c'est la flexibilité qui prévaut. Et les marchés du travail d'Europe continentale, très régulés, étaient et sont accusés de faire le lit du chômage.

(jcs) Suite de l'article à la page 5

### Sommaire

Le programme économique du parti socialiste néglige la critique du capitalisme financier.

page 2

La lutte contre les hooligans brouille les principes et les esprits.

page 3

Histoire et misères de la participation de la Suisse au fonds de cohésion européen.

page 4

DPL lance le débat sur la réforme du Conseil fédéral.

page 6

RUAG en route vers la libéralisation.

page 8

### Privé public

Le partenariat entre l'Etat et des mandataires externes se développe à tout va. Mais ces contrats exigent une surveillance constante pour éviter les dérapages qui font le bonheur de récupérations politiques à droite comme à gauche.

Edito page 3

# Ce n'est pas la régulation qui fait le chômage

En 1999, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), pourtant fervente partisane de la flexibilité, publie un rapport dans le cadre des «perspectives de l'emploi 1999». Ce rapport, qui paraît désormais chaque année, compare les politiques du marché du travail et le taux de sans-emplois dans de nombreux pays. Et là, stupeur des libéraux: il est impossible de démontrer le moindre lien empirique entre protection du marché de l'emploi et chômage. Ainsi, certains pays au marché du travail peu protégé affichent un taux de chômage nettement plus élevé que d'autres, où l'emploi est très régulé (cf. encadré). En particulier la protection contre le licenciement est plus forte dans des pays à relativement bas taux de chômage (Autriche, Suède, Pays-Bas), que dans d'autres au taux plus haut (Italie, Belgique).

Car le chômage ne dépend pas uniquement de la liberté de licencier ou de la

régulation du marché du travail. L'emploi est en effet influencé par une foule d'autres paramètres, dont la politique monétaire ou la politique conjoncturelle, qui jouent un rôle beaucoup plus important. Ainsi, le bas taux de chômage de la Grande-Bretagne peut s'expliquer par une politique monétaire à bas taux et de nombreux investissements publics, qui soutiennent la croissance et encouragent donc la création de places de travail et non par la grande flexibilité de sa législation sur l'emploi.

La France, devenue le nouveau champ d'essai de la flexibilité, démontre d'ailleurs elle-même qu'une politique libérale du marché du travail ne crée pas (ou très peu) d'emploi. En effet, plus de 70% (cf. encadré) des CNE sont dus à un «effet d'aubaine». C'est-à-dire qu'ils auraient été créés de toute façon, nouvelle législation ou pas, mais que l'employeur a profité de l'occa-

sion que représente une plus grande liberté de licencier. *Le Canard enchaîné* rapporte ainsi l'anecdote d'une offre d'emploi en contrat de durée indéterminée transformée en CNE en plein processus de sélection: une candidate, qui s'était vue répondre «que la place est prise» lors d'un entretien d'embauche, a lu très peu de temps après que la place était remise au concours, mais cette fois en CNE.

Ainsi, les attaques contre la protection des salariés commises sous le paravent de la lutte contre le chômage révèlent leur véritable objectif: il ne s'agit que de baisser les coûts des salariés, ce dont profitent au final leurs employeurs et non les chômeurs. La Suisse n'est pas épargnée par cette «logique». C'est en effet en promettant de créer des places d'apprentissage que les milieux patronaux et le Conseil fédéral justifient d'étendre le travail de nuit et du dimanche aux apprentis. *jcs*

## Taux de chômage et régulation du marché du travail

| Pays             | Chômage | Indice «protection de l'emploi»<br>dont protection contre le licenciement |
|------------------|---------|---|
| Etats-Unis:      | 5,0%    | 0,6   |
| Grande-Bretagne: | 4,7%    | 1   |
| Suisse:          | 4,5%    | 1,6   |
| Danemark:        | 4,1%    | 1,8   |
| Finlande:        | 8,3%    | 2,1   |
| Autriche:        | 5,2%    | 2,2   |
| Pays-Bas:        | 4,7%    | 2,3   |
| Italie:          | 7,7%    | 2,4   |
| Allemagne:       | 9,3%    | 2,45  |
| Belgique:        | 8,4%    | 2,5   |
| Norvège:         | 4,6%    | 2,6   |
| Suède:           | 6,3%    | 2,6   |
| Grèce:           | 9,9%    | 2,6   |
| France:          | 9,5%    | 2,8   |
| Portugal:        | 7,9%    | 3,5   |
|                  |         | 1,75  |

L'«indice de la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi» permet de «mesurer» la régulation du marché du travail sur une échelle de 0 à 6. Il tient compte de la réglementation de l'emploi temporaire, des obligations spéciales applicables aux licenciements collectifs et de la protection des emplois permanents contre les licenciements individuels.

OCDE, Synthèses, janvier 2005/ taux de chômage standardisés, fin 2005. [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

## Quels effets du CNE?

Le gouvernement français a souvent l'œil rivé sur les sondages. Et c'est grâce à un sondage, réalisé par l'institut appartenant à la patronne des patrons français, qu'il a pu claironner que près d'un tiers des CNE ont débouché sur une création d'emploi, annonçant même le chiffre de 140 000 nouvelles places de travail en trois mois. Malheureusement, la validité de ce sondage, portant sur seulement 300 entreprises, a été contestée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), qui table sur au plus 20 000 nouveaux emplois pour le trimestre. Et il est encore impossible de savoir combien de travailleurs seront licenciés (et d'emplois supprimés) au terme des deux ans de «période d'essai» durant laquelle la liberté de licencier est élargie.

*Le Canard Enchaîné*, 5 avril 2006.